

**MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

**Portant Occupation Temporaire du Domaine Public et interdiction
de stationnement**

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande formulée par ARCHER Jean-Christophe de l'entreprise FL CONSTRUCTION
CRD en date du 29/08/2022,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement des travaux de réhabilitation de la mairie
France Service, il est nécessaire que la société FL CONSTRUCTION CRD occupe le domaine
public et que le stationnement soit interdit, à partir du 29 août 2022 pendant une durée de 18
mois sur les secteurs suivants :

- au droit du 15 rue de Penthièvre
- au droit du 4 place du Martray
- au droit du 6 place du Martray
- au droit du 8 place du Martray

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné autorisation pour l'occupation temporaire du domaine public par la
société FL CONSTRUCTION CRD à partir du 29/08/2022 et ce pendant une durée de 18 mois
sur les secteurs suivants :

- au droit du 15 rue de Penthièvre
- au droit du 4 place du Martray
- au droit du 6 place du Martray
- au droit du 8 place du Martray

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit devant le 4,6 et 8 place du Martray à partir du
29/08/2022 et ce pendant une durée de 18 mois (voir annexe).

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par
le demandeur. L'Entreprise sera responsable de tous les dommages qui pourraient subvenir
aux personnes et aux biens du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera
sans intervention de l'Administration ou de la Commune.

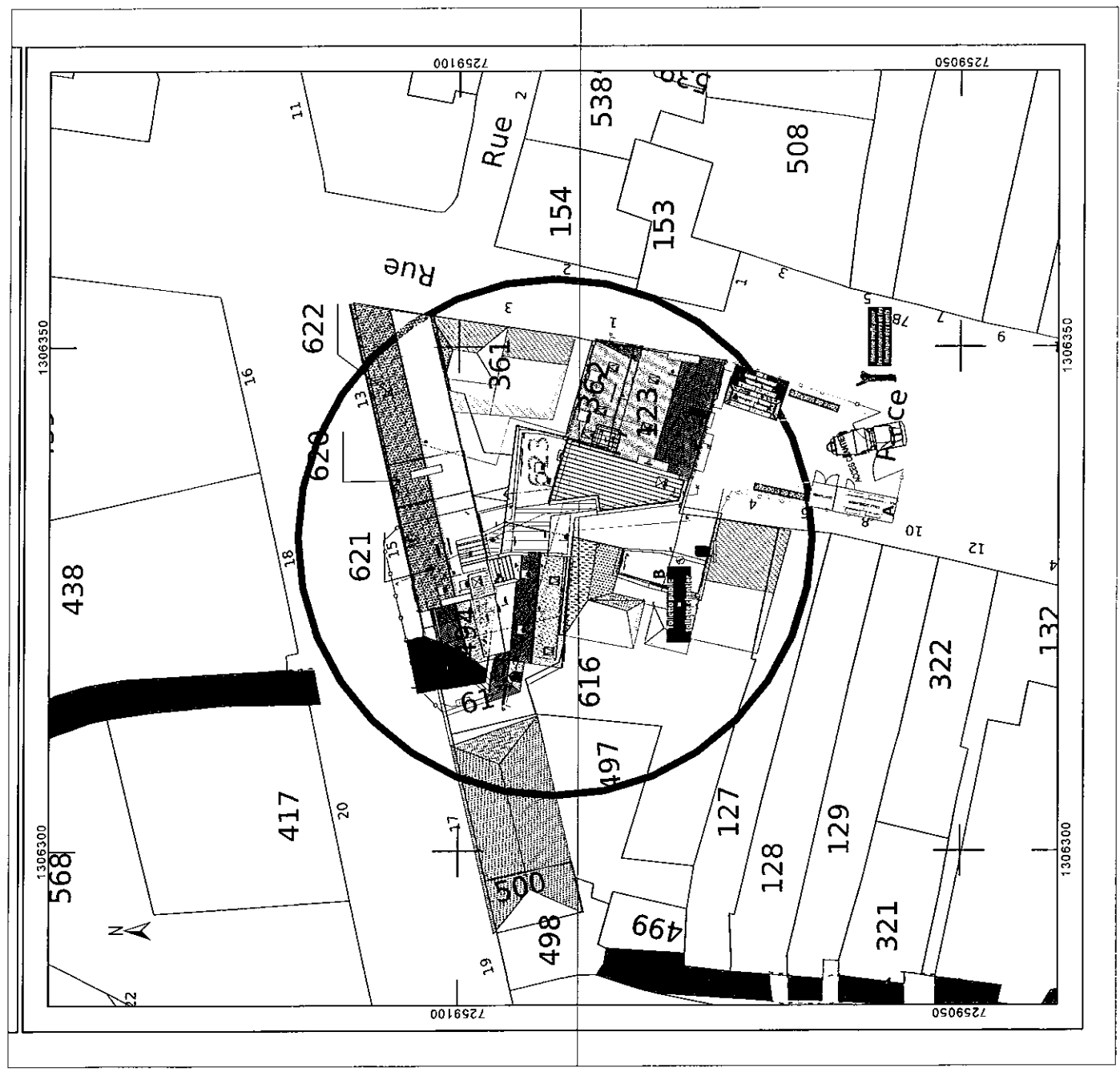
ARTICLE 4 : Madame l'adjudante cheffe de Brigade de Gendarmerie de JUGON LES
LACS COMMUNE NOUVELLE, la Directrice Générale des Services, sont
chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle
Le 29 août 2022

Le Maire,
Éric MOISAN



Annexe



A Salle de réunion
B Sanitaire PUBLIC

Zones de stockage

Clôtures Bardées 40 Unités (panneau de 2x1m)

Clôtures Héras 10 Unités

Armoire de cantonnement

Réseau élec. provisoire.

Réseau AEP

Point d'eau du chantier

Les 4 Bâtiments
 22 270 JUGON-LES-LACS
 Tél : 02 98 31 77 79

MAIRIE
 23 Rue de Perthièvre, 22270 JUGON LES LACS

JUGON-LES-LACS
 23 Rue de Perthièvre
 22270 JUGON-LES-LACS

Atelier Rubin Associés
 27 Rue de la Trappe
 22300 LANNION

PLAN METHODE

PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER
 Gros Oeuvre

Conducteur de travaux : ARSCHER JC.
 Responsable : BENOIT L.
 Vérification : NOM DATE VISA

échelle	Phase	Activité	N°
1/20	EXE	GO	01

0 - 1507/2022 - Permis de construire